



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2018

N° DEL 2018.05.16/091

Le **mercredi 16 mai 2018** à 17h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire**.

Thème : URBANISME 5

Objet : Retrait de la
délibération n°
2016.12.07/205 -
Location-vente de la
parcelle AX n°461.

Étaient Présents :

GUÉRIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARTINEZ Gilles, MARCHELLO Marie, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, FERRAINA Marie-Hélène, FABRE Mireille, RASTELLO Anne, PEYTHIEU Éric, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Émilie.

Convocation : 30/04/2018

Date : 30/04/2018

Affichage : 30/04/2018

Étaient représentés :

KHALIFA Daphné pouvoir à FROMM Gérard;
BRUNET Pascale pouvoir à JALADE Jacques;
CIUPPA Marcel pouvoir à DUFOUR Maurice;
ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed;
HOLLARD Rémi pouvoir à PETELET Renée;
GRYZKA Romain pouvoir à PICAT RE Alessandro;
MUHLACH Catherine pouvoir à MONIER Bruno;

Nombre de membres
du conseil municipal

En exercice : 33

Présents : 24

Nombre de
suffrages
exprimés : 31

Absents excusés :

KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, HOLLARD Rémi, GRYZKA Romain, MUHLACH Catherine, DAZIN Florian.

Secrétaire de séance : Mohamed DJEFFAL

Rapporteur : Aurélie POYAU

La commune est propriétaire de la parcelle AX n°461, appartenant au domaine privé communal.

Cette parcelle est située sur le territoire de la commune de Briançon, à l'entrée sud et à proximité du centre d'activités sud, en zone constructible, et dont la contenance est de 1 612 m².

Par délibération n°2016.12.07/205, le conseil municipal a validé favorablement la location-vente de 512 m² à prélever sur la parcelle AX n°461 et la cession de la partie restante de la parcelle, soit 1 100 m².

La cession était assujettie à l'octroi d'un prêt financier à l'acquéreur, qu'il n'a pu obtenir. Il est donc proposé de lui octroyer également une location-vente.

Location-vente de 1 100 m² à prélever sur la parcelle AX n°461 :

Le bénéficiaire souhaite développer une activité commerciale et construire un bâtiment à usage de hangar.

Il est proposé :

- Un prix de cession qui avait été soumis au conseil municipal le 7 décembre 2016, de 55 000 €, valorisé sur environ 9 ans, soit un montant de 57 500 € dont 2 500€ d'intérêts pour la commune ;
- D'établir une promesse de vente entre la commune et le bénéficiaire, moyennant un prix ferme et définitif fixé dès la signature du contrat de location ;
- Le versement d'un acompte d'un montant de 3 000 € à la signature du contrat de location ;
- Un bail, sur la base d'un bail du Code civil, d'une durée de 109 mois, et une redevance mensuelle de 500 € HT ;
- Une option d'achat par anticipation permettant de signer, en temps voulu, l'acquisition sous la forme d'un acte notarié contenant transfert de propriété aux frais exclusifs de l'acquéreur, étant entendu que les loyers déjà versés à la commune seront déduits du montant d'acquisition ;
- L'obligation pour le bénéficiaire d'un usage exclusif de cette emprise pour une activité artisanale.

Location-vente de 512 m² à prélever sur la parcelle AX n°461 :

Les conditions de cette location-vente précisées dans la précédente délibération sont modifiées, il est proposé :

- Un prix de cession qui avait été soumis au conseil municipal le 7 août 2015, de 25 000 €, valorisé sur environ 6,6 années, soit un montant de 26 000 € dont 1000 € d'intérêts pour la commune ;
- D'établir une promesse de vente entre la commune et le bénéficiaire, moyennant un prix ferme et définitif fixé dès la signature du contrat de location ;
- Le versement d'un acompte d'un montant de 2 000 € à la signature du contrat de location ;

- Un bail, sur la base d'un bail du Code civil, d'une durée de 80 mois, et une redevance mensuelle de 300 € HT ;
- Une option d'achat par anticipation permettant de signer, en temps voulu, l'acquisition sous la forme d'un acte notarié contenant transfert de propriété aux frais exclusifs de l'acquéreur, étant entendu que les loyers déjà versés à la commune seront déduits du montant d'acquisition ;
- L'obligation pour le bénéficiaire d'un usage exclusif de cette emprise pour une activité artisanale.

Considérant que ces parties de parcelle ne sont d'aucune utilité pour la commune,

Considérant l'évaluation du service des domaines en date du 9 septembre 2016,

Considérant que l'ensemble des frais afférents au bornage et frais de division seront pris en charge par moitié par les deux bénéficiaires,

Considérant que les frais d'acte de vente et d'établissement des baux de location-vente et tous autres documents nécessaires, seront à la charge de chacun des deux bénéficiaires,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'accepter le retrait de la délibération n°2016.12.07/205 ;
- D'accepter la location-vente de 512 m² à prélever sur la parcelle AX n° 461 selon les conditions ci-dessus exposées ;
- D'accepter la location-vente de 1 100 m² à prélever sur la parcelle AX n° 461 selon les conditions ci-dessus exposées ;
- De préciser que tous les frais afférents à la division de parcelle et frais d'acte et de location-vente seront supportés par les deux bénéficiaires (frais de division de terrain, frais d'acte, de baux, bornage, document d'arpentage etc...)
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, un conseiller municipal délégué ou le directeur général des services à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 31

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,
Gérard FROMM

AR PREFECTURE

005-210500237-20180516-DEL20180516091-DE
Regu le 28/05/2018

Blank lined area for text entry.



CONSEIL MUNICIPAL DU 16/05/2018
PIÈCE ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION
URBANISME 5 N° DEL 2018.05.16/091

RETRAIT DE LA DELIBERATION N°
2016.12.07/205 - LOCATION-VENTE DE LA
PARCELLE COMMUNALE AX N°461 - ZA LE
CHAZAL.



